

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 janvier 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division, Sports et Loisirs

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Madame la mairesse annonce également le partage des tâches entre les élues.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

PROPOSITION PRINCIPALE

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2014 tel que proposé en y retirant le point 40.05 et en ajoutant les points suivants :

70.02 Demande à Postes Canada de maintenir le service de livraison;

70.03 Nomination de Madame Lucie Cardyn à titre de mairesse suppléante du 14 au 28 janvier 2014.

Madame Marie Cinq-Mars demande le vote séparé.

VOTE SUR LE RETRAIT DU POINT 40.05

« Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et les nuisances »

VOTENT EN FAVEUR: Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR L'AJOUT DU POINT 70.02

« Demande à Postes Canada de maintenir le service de livraison »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR L'AJOUT DU POINT 70.03

« Nomination de Madame Lucie Cardyn à titre de mairesse suppléante du 14 au 28 janvier 2014 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Madame Forget propose un ajout sous affaires nouvelles « Piste cyclable Côte-Ste-Catherine ». Cet amendement est appuyé par Madame Gremaud.

Cet amendement est adopté.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QUE MODIFIÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DE 19 h 15 à 20 h 23

CITOYENS	SUJET – DÉROGATIONS MINEURES
MADAME PAOLA MEIJERINK	Projet d'aménagement au 215, avenue de l'Épée
MADAME JOHANNE BLAIS	Projet d'aménagement au 215, avenue de l'Épée Dépôt d'un document
MADAME HÉLÈNE BORDUAS	Projet d'aménagement au 215, avenue de l'Épée Dépôt d'un document

CITOYENS	AUTRES SUJETS
MONSIEUR CHRISTIAN LANGLOIS	Visite du grand Rabin, 389, avenue Querbes Dépôt d'un document
MONSIEUR PIERRE ROGUÉ	Sécurité des personnes vulnérables
MONSIEUR ZVI LEVE	Traverse des piétons, déneigements des trottoirs
MONSIEUR SÉBASTIEN CARILLO	Application du règlement 1063
MONSIEUR FRANÇOIS DEMONTAGNE	Déneigement de la piste cyclable
MADAME CLAUDINE SAUVADET	Déneigement de la piste cyclable
MONSIEUR MAXIME DORAIS	Coût du déneigement de la piste cyclable
MONSIEUR ALFRED BERNIER	Rôle d'évaluation
MONSIEUR PIERRE LACERTE	Sécurité sur les rues résidentielles

10.03

CA14 16 0004

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DE 20 h 24 À 20 h 35

MONSIEUR MICHAEL THOMAS KOWALSKI	Piste cyclable
MONSIEUR LÉON GAGNON	Cabanes temporaires Dépôt d'un document
MONSIEUR PIERRE BELLEC	Lois ciblant la communauté hassidique Dépôt d'un document
MONSIEUR DAVID McNEIL	Comité de transport actif
MONSIEUR CHARLES VERRET	Piste cyclable

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question n'est posée.

10.04

CA14 16 0005

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2013

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0006

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 9 JANVIER 2014

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

10.07 CORRESPONDANCE

AUCUNE CORRESPONDANCE N'EST DÉPOSÉE

10.07

CA14 16 0007

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement, indique qu'elle a reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère d'arrondissement, Madame Céline Forget.

10.08

CA14 16 0008

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT) ET LE YMCA DU PARC DE MONTRÉAL (SUCCURSALE DU PARC) AU SUJET DE L'ANIMATION DE DIFFÉRENTS COURS OFFERTS PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DCSLDS) AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI) AUX SESSIONS D'HIVER 2014 ET PRINTEMPS 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER la signature par Sonia St-Laurent, chef de division, Sports et Loisirs, de l'entente de services entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le YMCA du Parc de Montréal (succursale du Parc) relative à l'animation de différents cours offerts par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1136418001

CA14 16 0009

AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET TENNIS MONTRÉAL INC. AFIN DE GÉRER L'OFFRE DE SERVICE DES ACTIVITÉS DE TENNIS EXTÉRIEURES EN 2014, 2015 ET 2016

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER la signature par Michel Allen, directeur de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social (DCSLDS) d'une convention avec Tennis Montréal, pour gérer l'offre de service des activités de tennis extérieures, pour une période de trois ans 31 décembre 2016 le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1136418003

CA14 16 0010

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROVENANT DE LA VILLE CENTRE À L'ORGANISME CASTELIERS AU MONTANT DE 12 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET «MARIONNETTES À OUTREMONT» DU PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE DES ARRONDISSEMENTS MONTRÉLAIS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière provenant d'un budget de la ville-centre au montant de 12 000 \$ à l'organisme Casteliers dans le cadre du projet «Marionnettes à Outremont» du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal et d'autoriser la signature de l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1133278029

CA14 16 0011

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2013

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2013

30.01 1136430006

CA14 16 0012

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2013

DÉPÔT des demandes de paiement et paiements par cartes de crédit, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2013

30.02 1136430007

CA14 16 0013

DÉPÔT DES VIREMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2013

DÉPÔT des virements pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2013

30.03 1136430008

CA14 16 0014

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 48 826,37 \$ SANS TAXES PAYABLE AU YMCA DU QUÉBEC POUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON D'OPÉRATION ESTIVALE 2013 AINSI QU'UN MONTANT DÛ DE 6 000 \$ POUR LA SAISON ESTIVAL 2012 POUR UN MONTANT TOTAL DE 54 826,37 \$

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dépense de 48 826,37 \$ sans taxes payables au YMCA du Québec pour les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison d'opération estivale 2013, ainsi qu'un montant dû de 6000 \$ pour la saison estivale 2012, pour un montant total de 54 826,37 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1133278034

CA14 16 0015

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET VISANT À MODIFIER LA MARGE DE REcul PRESCRITE À L'ARTICLE 7.14 POUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET CE, POUR LE LOT 1 351 429 (À L'ANGLE DES AVENUES CHAMPAGNEUR ET DUCHARME)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 (à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme);

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le premier projet de règlement AO-246P1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » aux fins de modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 (à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme);

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 29 janvier 2014 à 19 h 15 à la salle du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1131899061

CA14 16 0016

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER 2014

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse, Madame Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2014)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet de règlement concerne l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,047 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse, Madame Marie Cinq-Mars, demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1131867028

CA14 16 0017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PARTIE DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET ST-VIATEUR - IMPLANTATION D'UNE OBLIGATION DE VIRAGE À DROITE ET DE ZONES D'ARRÊT INTERDIT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud, donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est :

- d'implanter deux zones d'arrêt interdit comme suit les côtés ouest et est de l'avenue Querbes;
- d'obliger tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest dans la ruelle au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Bloomfield et Querbes de faire un virage à droite sur l'avenue Querbes.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1135069006

CA14 16 0018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PARTIE DE L'AVENUE DUROCHER COMPRISE ENTRE L'AVENUE ATLANTIC ET LA RUE BEAUBIEN - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE LIVRAISON - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Lucie Cardyn donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'interdire le stationnement de 8h à 17h excepté pour les livraisons, sur la partie du côté est de l'avenue Durocher comprise entre un point situé à une distance de 25 mètres au nord de la rue Beaubien et un autre point situé à une distance de 55 mètres vers le nord.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Lucie Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1145069001

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

40.05

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 582, AVENUE ROCKLAND

Ce point ne fait l'objet d'aucune proposition.

La mairesse déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations.

Un débat s'engage

L'assemblée est suspendue pour 2 minutes.

Puisque ce dossier n'a fait l'objet d'aucune proposition, la mairesse appelle le point 47.02.

47.01

CA14 16 0019

RELATIVEMENT AU 215, AVENUE DE L'ÉPÉE : - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DES 3 DEVANTURES (MARGE DE REcul AVANT ET COUR AVANT) POUR LES AVENUES FAIRMOUNT, DE L'ÉPÉE ET QUERBES; - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC, ZONE DE JEUX PRÉSCOLAIRE, STATIONNEMENTS À VÉLOS, ZONES DE DÉTENTE (BANCS); - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE JEUX CLÔTURÉ MALGRÉ L'ARTICLE 7.4 du règlement 1177

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 décembre 2013 de refuser la demande de PIIA, la demande de dérogation mineure ainsi que la demande d'occupation permanente du domaine public;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1131899065;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 19 décembre 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

DE REFUSER la demande de PIIA, la demande de dérogation mineure ainsi que la demande d'occupation permanente du domaine public pour les motifs détaillés au sommaire, le projet d'ensemble étant l'aménagement des 3 devantures (marge de recul avant, cour avant et domaine public) du côté des avenues Fairmount, De l'Épée et Querbes pour l'immeuble sis au 215, avenue de l'Épée.

Les documents ont été estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 3 décembre 2013 et les règlements 1189, 1180 et AO-48 sont visés par la présente demande.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTE CONTRE: Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.02 1131899065

CA14 16 0020

RELATIVEMENT AU 420, AVENUE WISEMAN : - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177; - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 7.5 DU RÈGLEMENT 1177 ET AUTORISER L'EMPIÈTEMENT D'UNE TERRASSE DE 67,6 CM DANS LA MARGE LATÉRALE

ATTENDU que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 décembre 2013 telle qu'indiquée au sommaire décisionnel;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 19 décembre 2013 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'APPROUVER les documents du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), estampillés par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine les 2 et 9 décembre 2013, relativement à un agrandissement du bâtiment principal au mur arrière au 420, avenue Wiseman, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, **sous les réserves suivantes :**

- **le revêtement extérieur devra être une brique similaire (couleur, texture et format) à celle qu'on retrouve actuellement sur le bâtiment. À cet effet, des plans révisés et un échantillon révisé devront être déposés au SAUP pour approbation;**
- **la terrasse projetée devra être de plus petite superficie et se limiter à la cour arrière et à la cour latérale, sans empiètement dans la marge latérale. Des plans révisés devront être déposés au SAUP pour approbation.**

Et

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 2 et 9 décembre 2013, la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 5.3 du règlement 1177.

DE REFUSER sur la base des préjudices énoncés et les documents déposés les 2 et 9 décembre 2013, la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 7.5 du règlement 1177 afin d'autoriser un empiètement de la terrasse à même la marge latérale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1131899063

CA14 16 0021

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET L'INSTALLATION D'UN MOBILIER URBAIN DEVANT LE 475, AVENUE BLOOMFIELD, CÔTÉ BLOOMFIELD ET ST-VIATEUR

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'aménagement paysager et l'installation d'un mobilier urbain devant le 475 avenue Bloomfield, tel que décrit au document technique préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Alarie, sous les minutes 873, dossier 2526-1 et préparé le 11 décembre 2013, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, tel que décrit au sommaire décisionnel, avec les conditions additionnelles suivantes :

- il est demandé de prévoir un enduit anti-graffiti sur les bancs de pierre afin d'éviter tout graffitis possibles;
- l'institution devra s'engager à payer les frais inhérents à l'enlèvement des graffitis s'il y a lieu;
- le plan de l'arpenteur-géomètre devra explicitement démontrer l'implantation des bancs et leur superficie d'occupation sur le domaine public;
- il est demandé de revoir le positionnement et/ou l'orientation des bancs afin d'éviter toute possibilité de les utiliser pour d'autres fonctions, notamment la planche à roulettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1131899066

CA14 16 0022

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX 1275, AVENUE BERNARD, 6087-6089-6091, AVENUE DUROCHER ET 225, AVENUE MAPLEWOOD

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux trois projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1275, avenue Bernard;
2. 6087-6089-6091, avenue Durocher;
3. 225, avenue Maplewood;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1131899062

CA14 16 0023

ENTÉRINER LA NOMINATION DU CHEF DE DIVISION - OPÉRATIONS AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ENTÉRINER à compter du 3 février 2014 la nomination de Monsieur Bruno Paquet au poste de chef de division des opérations au sein de la Direction des travaux publics de l'arrondissement et ce conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 NTA1133711020

CA14 16 0024

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MADAME JACQUELINE GREMAUD COMME REMPLAÇANTE DE MADAME MARIE CINQ-MARS POUR AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANTE OBSERVATRICE DE L'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ENTÉRINER la nomination de Madame Jacqueline Gremaud comme remplaçante de Madame Marie Cinq-Mars pour agir à titre de représentante observatrice de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Corporation du Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1149916619

CA14 16 0025

DÉPÔT DU BILAN 2013 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PESTICIDES DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT du bilan 2013 concernant l'application du *Règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement* d'Outremont ainsi que du rapport de pesticides relatif à l'agrile du frêne et ce, en vue de leur dépôt au conseil municipal.

Un débat s'engage

60.01 1135078055

CA14 16 0026

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « OMBRES À LA FENÊTRE » ORGANISÉE PAR CASTELIERS DANS LE CADRE DE « LA NUIT BLANCHE » QUI SE TIENDRA LE 1^{ER} MARS 2014 À LA MAISON ST-JUST

DÉPÔT d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de l'activité « Ombres à la fenêtre » organisée par Casteliers dans le cadre de « La Nuit Blanche » qui se tiendra le 1^{er} mars 2014 à la Maison St-Just.

60.02 1133278035

AFFAIRES NOUVELLES

CA14 16 0027

DEMANDE À POSTES CANADA DE MAINTENIR LE SERVICE DE LIVRAISON

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QU'il y a présence sur le territoire de l'arrondissement d'une population vieillissante et de plusieurs personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE DEMANDER à Postes Canada de maintenir le service de livraison de la poste à domicile dans l'arrondissement Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02

CA14 16 0028

NOMINATION DE MADAME LUCIE CARDYN À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE DU 14 AU 28 JANVIER 2014

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination de madame Lucie Cardyn à titre de mairesse suppléante du 14 au 28 janvier 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA14 16 0029

PROJET-PILOTE SUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

Que l'arrondissement d'Outremont instaure un projet-pilote jusqu'à la fin du mois d'avril 2014 afin de rendre la piste cyclable du chemin de la Côte-Sainte-Catherine praticable l'hiver et à cette fin prévoir le déneigement et le déglacage de la piste à la même fréquence que l'entretien de la rue, à même le budget de fonctionnement;

D'évaluer par après si des mesures supplémentaires sont à prévoir à l'hiver 2014-2015 et en estimer le budget nécessaire.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Madame Cinq-Mars propose que la référence au budget de fonctionnement soit enlevée. Cette proposition est appuyée par Madame Pollak. Cette proposition n'a pas fait l'objet d'un vote.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Madame Gremaud propose que la direction finance cette dépense à même son budget de fonctionnement pour un mois et qu'un rapport soit présenté aux élues pour le conseil de février.

Cette proposition est appuyée par Madame Forget.

Un débat s'engage

Amendement adopté.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1131899055

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la séance levée à 21h29.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2014.